

2i020

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 72.749 €

SIEGE SOCIAL :

**Avenue Lanthelme Immeuble « Espace 3000 »
06700 SAINT LAURENT DU VAR
RCS ANTIBES 529 980 690**

=====

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trois novembre,
A neuf heures quarante-cinq,

Les associés de la société **2i020**, au capital de 72.749 €, se sont réunis au siège social de la société MARE NOSTRUM au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **La société 2ID**, propriétaire de CINQ MILLE CENT DIX-HUIT parts sociales numérotées de 1 à 5.118, ci.....5.118 parts

- **La société MARE NOSTRUM**, propriétaire de CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE parts sociales numérotées de 76.001 à 100.000, de 110.001 à 145.895, ci.....59.895 parts

- **Madame Audrey FABRE**, à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX parts sociales numérotées de 100.001 à 100.673 et de 145.896 à 152.958, ci.....7.736 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

CI.....72.749 PARTS

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas CUYNAT en sa qualité de Gérant.

Monsieur Thierry de VIGNEMONT, non associé, est également présent.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales, soit 72.749 parts, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- La démission de Monsieur Nicolas CUYNAT de ses fonctions de Gérant,
- La nomination de Monsieur Thierry de VIGNEMONT en qualité de nouveau Gérant,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.





PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision de Monsieur Nicolas CUYNAT de démissionner de ses fonctions de Gérant, à compter du 1^{er} novembre 2025, sans application du délai de préavis de six mois (avant clôture de l'exercice) prévu par les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Nicolas CUYNAT de sa gestion dans le cadre de l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Nicolas CUYNAT, intervenant aux présentes, confirme que la société ne lui est redevable d'aucune somme au titre de l'exercice de ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, Monsieur Thierry de VIGNEMONT, de nationalité française, né le 11 avril 1969 à Tassin-la-Demi-Lune (69), demeurant à BIVIERS (38330) – 15 chemin de la buisse, à compter du 1^{er} novembre 2025 et ce, pour une durée non limitée.

Il aura les pouvoirs énumérés dans les statuts sociaux.

Monsieur Nicolas CUYNAT, intervenant aux présentes, déclare accepter le mandat de Gérant et n'être sous le coup d'aucune incapacité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination et à l'exercice de cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Nicolas CUYNAT

Faire précéder la signature de la mention :
« Bon pour démission des fonctions de gérant »

La société 2ID

Représentée par la Société FINANCIERE SAIN VIAL
Monsieur Nicolas CUYNAT

Bon pour démission des
fonctions de gérant



La société MARE NOSTRUM
Représentée par Monsieur Nicolas
CUYNAT



Madame Audrey FABRE

Monsieur Thierry de VIGNEMONT

Faire précéder la signature de la mention :

« *Bon pour acceptation des fonctions de gérant* »

*Bon pour acceptation des fonctions
de gérant*



